



Résolution AGPQ-13-24.3 sur les pénalités et amendes imposées par la ministre Nicole Léger pour la journée de manifestation tenue le 22 mai 2013

Adoptée à l'unanimité par les 397 garderies privées subventionnées présentes lors de l'Assemblée d'information et de mobilisation tenue par l'Association des garderies privées du Québec le 24 septembre 2013.

Considérant que les sanctions abusives imposées par la ministre Nicole Léger, dans un contexte de négociations, sont une mesure répressive contre la mobilisation du réseau des garderies subventionnées;

Considérant que le ministère sanctionne doublement les 214 garderies concernées en imposant une pénalité et une coupure qui équivaut à une fois et demie la subvention de cette journée;

Considérant que la Loi sur l'administration publique et le Règlement sur la promesse de subvention ne prévoient aucune sanction relative à la journée du 22 mai 2013 dans le calcul de la subvention annuelle;

Considérant que la ministre impose un geste de nature pénale qui exige une base légale;

Considérant que les garderies concernées par les amendes avaient reçu l'aval des parents pour la journée du 22 mai dernier et que ceux-ci furent avisés à l'avance de la journée pédagogique;

Considérant que tout le personnel éducateur était en fonction lors de la journée pédagogique du 22 mai 2013 et qu'il a reçu une pleine rémunération;

Considérant que les 13 journées de fermeture annuelles prévues à la loi permettent l'utilisation de 5 journées flottantes avec un avis préalable donné aux parents;

Considérant que la ministre Léger n'agit pas avec diligence et bonne foi envers les garderies subventionnées en bloquant volontairement toute mobilisation du réseau par des menaces de sanctions abusives comme l'imposition d'amendes et de retrait de permis;

Considérant que la ministre fait en sorte que les garderies n'aient accès à aucun moyen de pression dans le cadre de négociations subventionnaires subventionnées;

Considérant que l'approche unilatérale de la ministre Léger qui impose au réseau privé subventionné des sanctions abusives pour la journée du 22 mai 2013 est un abus de droit en matière contractuelle;

Considérant que le ministère de la Famille étant la partie la plus forte au contrat d'adhésion ne l'autorise pas à exploiter son cocontractant;

Considérant que les règles budgétaires des garderies sont invoquées injustement et abusivement comme base pour imposer des pénalités;

Considérant que la règle du **deux poids deux mesures** s'applique, une fois de plus, puisque les responsables de garde en milieu familial et les garderies d'État n'ont jamais subi un tel traitement du ministère de la Famille pour leurs nombreuses journées de grève tenues au cours des dernières années. Et que dire de la grève dans le monde de la construction face à laquelle le gouvernement a été plus tolérant en acceptant de perdre des millions quotidiennement?

Pour toutes ces considérations, il est résolu de continuer à informer et mobiliser les 100 000 parents de notre réseau face à l'acharnement idéologique du gouvernement actuel fait au détriment des garderies subventionnées du Québec. De plus, nos garderies s'engageront dans une nouvelle campagne de mobilisation et de moyens de pression tout au long de l'automne 2013 et utiliseront toutes les actions légales, afin de faire entendre raison à la ministre Léger. Tous les dossiers en litige nous démontrent clairement que la ministre ne comprend pas notre réalité et joue la sourde oreille.